

Le Dix Huit Novembre Deux Mil Dix, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune d'Ecrainville s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Claire GUEROULT, Maire .

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Après avoir entendu le compte rendu de la dernière réunion de la communauté de communes et du conseil d'école, le conseil Municipal a délibéré comme suit :

CHARGES ELECTRICITE CABINET DES INFIRMIERES

VU le déménagement de la garderie municipale depuis la rentrée des vacances de la Toussaint dans le bâtiment commun au cabinet des infirmières.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

de mettre à la charge du cabinet des infirmières , locataire, une participation aux charges d'électricité à raison de 12,74 € / mois à compter du 1^{er} Octobre 2010, avec réévaluation annuelle.

CLASSE DE NEIGE - AUTORISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir pris connaissance du projet « classe de neige » de l'école « les charmillles »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'organisation de la classe de découverte à Valloire qui se déroulera du 3 au 10 Janvier 2011 pour les 21 élèves de la classe CM1-CM2

DELEGUE tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Département

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE POUR LA CLASSE DE NEIGE

Mme Le Maire fait lecture d'une lettre de la Directrice de l'école sollicitant une subvention de la Mairie pour la classe de neige

Le Conseil Municipal : DECIDE de laisser au CCAS le soin d'étudier les demandes d'aide aux familles dont les enfants participent à la classe de neige.

REGIE DE CANTINE : CHANGEMENT DE REGISSEUR et de REGISSEUR ADJOINT

CONSIDERANT la demande du régisseur actuel de cesser son activité de régisseur de recette titulaire à compter du 1^{er} Janvier 2011 pour exercer celle de régisseur suppléant

Le Conseil Municipal retient la nomination de Mme Sandrine AUBIN comme régisseur de recette de cantine TITULAIRE et celle de Mme Monique EDOUARD comme régisseur de recette de cantine SUPPLEANT à compter du 1^{er} Janvier 2011

CONSIDERANT le montant mensuel moyen des fonds maniés Mme Sandrine AUBIN percevra annuellement l'indemnité de responsabilité maximale (120 €)

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE : AVENANT n° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D' OEUVRE -

Le Conseil Municipal RETIENT l'avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre

INSCRIT ce complément de dépenses au chapitre 23 du programme « salle polyvalente » du BP 2011.

SUBVENTION A LA CHORALE « A TRAV'AIRS CHANTS »

Le Conseil Municipal DECIDE, de verser une subvention de 200 € à la chorale « A TRAVERS'CHANTS » en remerciement de sa participation au repas des anciens.

PARTICIPATION AU NOEL DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal DECIDE de prendre à sa charge les chocolats et les livres du Noël de l'école à raison d'une enveloppe correspondant à 4 € maximum par élève.

QUESTIONS DIVERSES :

1)Remerciements : à la Halte Garderie de Criquetot- L'Esneval , pour les meubles donnés à la garderie municipale.

2)Voeux : la cérémonie des vœux se déroulera le 9 janvier 2011 à 11 h 00

3)CODAH : la CODAH est en train de faire une étude de faisabilité en matière de regroupement des communautés de communes .

4)Construction d'une bibliothèque : le dossier de demande de subvention doit passer en commission du Conseil Général en Décembre .

5)Colombarium : les travaux sont en cours d'exécution

6)Erreur sur pages blanches : Une erreur s'est glissée dans les pages blanches des annuaires . A la place de la « Bibliothèque » ont été inscrits le nom et le prénom du Maire : Claire GUEROULT. Elle indique avoir laissé un message sur le répondeur pour notifier l'erreur et le numéro à appeler pour la joindre. Cette erreur devrait être corrigée de suite sur les

pages internet et l'an prochain sur les pages papier.

7) Travaux non effectués par un exploitant au niveau de la plaine des groseilliers :

Cet exploitant s'était engagé à mettre en place une bande en herbée pour aider à limiter les problèmes de ruissellements . Il est fait remarque qu'à ce jour cet engagement n'a pas été tenu. Un courrier sera adressé à l'exploitant via le Syndicat Mixte des Bassins Versants.
